



sci familiale: résolution plein pouvoir aux gerants

Par **olivia34990**, le **26/02/2021** à **16:04**

bonjour

peut on dans une sci familiale qui a pour gerante l'usufruitière et pour les associés la nue propriété des parts de société (locatif) faire une résolution pour l'ag annuelle en stipulant que les associés puissent donner tous pouvoirs (achat vente etc à la gérante et cogérante) ? Ces derniers n'étant pas très participatifs pour l'instant ...

Merci de votre réponse